



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART &
DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
CS 70912
13288 Marseille Cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MÉDITERRANÉE
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Autorisation pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence relative à la passation de marchés pluriannuels relatifs à la location de véhicules sans chauffeur

**Conseil d'Administration
Séance du 15 mars 2019**

Délibération n° DELIB_14_JURI_19_03_15_LOC_VEHIC_MARCHE

L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Madame la Présidente en date du 1^{er} mars 2019.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les statuts de l'École Supérieure d'Art et de Design Marseille Méditerranée.

La Présidente,

EXPOSE

Les précédents marchés relatifs à la location des véhicules nécessaires au fonctionnement de l'école arrivent à échéance au mois d'août 2019. Il convient donc de procéder à une nouvelle mise en concurrence qui permette la location de véhicules neufs répondant aux besoins actuels de l'établissement tout en maintenant le budget alloué à ces prestations, à savoir :

- Un utilitaire type fourgon,
- Un utilitaire type fourgonnette,
- Deux citadines 4/5 places
- Une compacte 5 places
- Un minibus 9 places

Cependant, compte tenu du lissage financier opéré par les opérateurs économiques fournissant ce type de prestations, ceux-ci n'ont d'intérêt à répondre que sur des contrats de plusieurs années.

Aussi, afin de mettre en œuvre une procédure efficace, il est donc nécessaire d'initier une mise en concurrence sur la base de marchés pluriannuels.

La contractualisation dépassant l'annualité budgétaire, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la Présidente à lancer la procédure et à conclure les marchés en résultant pour une durée de 4 ans fermes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une procédure de mise en concurrence relative à la passation de marchés pluriannuels relatifs à la location de véhicules ;

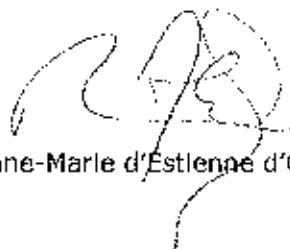
Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	16
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 15 mars 2019.

La Présidente



Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 18/03/19...

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 18/03/19